

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 211-19 RÉGISSANT SUR LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE** » a été adopté le 1^{er} janvier 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 28^e jour de janvier, deux mille vingt.



Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier